

Permis de construire

Constitution des dossiers et délais

Pour une maison individuelle ou ses annexes : [formulaire](#) ↗

Pour les autres constructions (logement collectif...): [formulaire](#) ↗

Selon le projet, une attestation pour le respect de la [Réglementation thermique 2012](#) ↗ doit être fournie.

Délais à partir du moment où le dossier est complet :

- > 2 mois pour une maison individuelle ou ses annexes ;
- > 3 mois dans les autres cas ;
- > 6 mois dans le cas d'établissement Recevant du Public ;
- > 1 mois supplémentaire si projet situé en Site Patrimonial Remarquable ou si consultation de services extérieurs.

Pièces nécessaires :

- > un plan de situation du terrain ;
- > un plan masse des constructions à édifier ou à modifier ;
- > un plan en coupe du terrain et de la construction ;
- > une notice décrivant le terrain et présentant le projet ;
- > un plan des façades et des toitures ;
- > un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement ;
- > une photographie du terrain dans son environnement proche ;
- > une photographie du terrain dans le paysage lointain.

Le dossier devra être déposé en 6 exemplaires minimum. Des exemplaires supplémentaires pourront être demandés.

Des PIÈCES COMPLÉMENTAIRES peuvent être demandées selon la nature ou la situation du projet.

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94125 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**